



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 26 AVRIL 2016

Ordre du jour :

1. Approbation des PV des 12/01/2015, 9/10/2015, 19/01/2016 (avis-vote)
 2. Mise en place du pôle juridictionnel à Pau (avis-vote)
 3. Réorganisation de la mission de contrôle de la Contribution Audiovisuelle Publique (CAP) dans le département des Pyrénées-Atlantiques (avis-vote)
 4. Rattachement fonctionnel des équipes BCR à la DIRCOFI (info)
 5. Création des SPF- Enregistrement au 1^{er} septembre 2017 (info)
 6. Restructuration du réseau
 7. Candidature du département à un centre de contacts (info)
 8. Présentation de la nouvelle charte de l'EDR (avis-vote)
 9. Modification à compter du 1^{er} mai 2016 des horaires d'ouverture au public de la TPM de Bayonne (avis-vote)
 10. Modification à compter du 1^{er} juillet 2016 des horaires d'ouverture au public des SIP de Pau, Bayonne et Biarritz (avis-vote)
- Questions diverses : Restaurants administratifs/Parkings/TPM/Serv. sociaux

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cela fait plusieurs semaines maintenant que les agents des Finances Publiques sont appelés à s'opposer aux attaques que subissent les salariés du privé comme du public :

- loi réformant le code du travail, d'une part,
- remise en cause des droits et garanties des fonctionnaires via le PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations) et le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), d'autre part.

A la DGFIP, la démarche stratégique en est la déclinaison désastreuse avec son cortège de suppressions d'emplois et de démantèlement du service public. Ainsi, l'Etat permet aux plus privilégiés d'optimiser l'impôt et accompagne le développement de la fraude fiscale évaluée à plus de 70 milliards d'euros.

La seule logique est en réalité la destruction du service public à destination de ceux qui en ont le plus besoin. La preuve encore aujourd'hui avec les points à l'ordre du jour de ce CTL : restructurations, créations de pôles, diminutions des horaires d'ouverture...

Ces modifications sont la seule conséquence des suppressions d'emplois que subit l'administration, dont les effectifs servent uniquement à nos dirigeants de variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Face aux annonces et rumeurs, véhiculées par la direction et inquiétant fortement les agents, nous avons demandé, le 26 février dernier, la tenue, dans les meilleurs délais, d'un Comité Technique Local spécialement consacré, documents de travail à l'appui, aux réformes et restructurations qui pourraient intervenir dans le département.

Nous ne pouvons donc accepter une convocation comprenant dix points à l'ordre du jour avec si peu de documents préparatoires, voire aucun document, sur des projets aussi avancés et importants que le rattachement des BCR à la DIRCOFI, la création des SPF-enregistrement et la candidature du département à un centre de contact.

Nous vous avons déjà interpellé à de nombreuses reprises sur le manque de préparation des CTL, attitude de réel mépris face aux inquiétudes des agents et de leurs représentants syndicaux, tous soucieux de l'avenir des missions de service public et de leur avenir professionnel.

Quels sont pour vous les prérogatives du CTL et le rôle de ses différents acteurs ? A quel dialogue social vous attendez-vous si vous ne nous donnez jamais les moyens de travailler ?

L'ordre du jour de ce CTL est le reflet de l'état de notre administration : vide et désespérant.

Dans sa réponse, le Président a indiqué qu'il ne pouvait nier que les réductions d'effectifs avaient une cause politique et budgétaire.

Il a rappelé qu'il n'était pas pour les restructurations, mais qu'il admettait comme motifs de fermeture, les cas où il n'y avait pas d'arrivée d'agents (vacances) ou qu'il y avait des pertes de missions.

D'après lui, le problème est moins les suppressions d'emplois, qui pourraient être absorbées, que les vacances d'emplois, très importantes sur notre département, ayant pour causes essentiellement les départs massifs à la retraite (+ de 26 ETP – Equivalent Temps Plein - pour 2016) et les congés maladie (environ 25 ETP toujours pour 2016).

Après un point sur les procès-verbaux antérieurs, les points suivants ont été abordés.

► **PÔLE JURIDICTIONNEL**

Le traitement des dossiers devant les tribunaux sera très prochainement effectué au- niveau de Pôles.

- *S'agissant des instances devant les tribunaux de l'ordre judiciaire*, deux pôles vont être créés : un à Paris et l'autre à Aix-en-Provence. Ils seront mis en place au 1^{er} septembre 2016 et la prise en charge de la mission se fera à compter du 1^{er} janvier 2017 selon un calendrier à définir.

La Division des Affaires Juridiques (DAJ) du 64, qui dépendra du Pôle d'Aix-en-Provence, conservera le traitement des affaires initiées avant le 1^{er} janvier 2017 et transférera uniquement les nouvelles affaires. Les réclamations contentieuses et gracieuses, les rescrits et autres affaires demeureront dans le 64.

- *S'agissant des instances devant les tribunaux de l'ordre administratif*, 31 pôles vont être créés, à savoir 1 dans chaque direction métropolitaine où se situe un Tribunal Administratif, dont Pau, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le service des affaires juridiques du 64 recevra le stock et le flux des affaires des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Tandis que le Gers perdra en conséquence 0,5 emploi et les Landes 1 emploi, l'équipe de la DAJ 64 sera renforcée par l'arrivée de 2 rédacteurs.

Ce nombre est d'ores et déjà insuffisant pour faire face au surplus de travail et le service sera dès le démarrage en difficultés.

De plus, la Direction qui admet dans les documents de travail que le dimensionnement du Bureau d'Ordre, point d'entrée et de sortie des dossiers, devrait être « ajusté pour faire face au surcroît de tâches à venir », n'a en réalité prévu aucun renfort à ce niveau.

Il est noté que plusieurs agents du service sont partis ou partants (retraite, mutation...) ce qui soulève les problèmes de formation des nouveaux arrivants, ainsi que des pressions temporelles et organisationnelles que supportera l'ensemble du nouveau service de la DAJ restructuré.

Il est noté également que, du point de vue du travail, séparer le traitement des réclamations (qui demeure dans les directions locales d'origine) et le traitement des affaires juridictionnelles (au-niveau des Pôles) ne coule pas de source en matière de gain de temps et d'efficacité : en effet, le travail d'analyse des dossiers sera fait entièrement deux fois, par deux rédacteurs différents, d'où une évidente perte de temps.

► **RÉORGANISATION DE LA MISSION DE CONTRÔLE DE LA CONTRIBUTION AUDIOVISUELLE**

La réorganisation est ici encore motivée par le manque de moyens humains : 30 à 40 % des départements n'ont plus aucun agent sur cette mission.

Le Pôle de la Redevance de Toulouse (POLRE) va donc réaliser la totalité des contrôles sur pièces des particuliers tandis que le contrôle des professionnels, sur pièces et sur place, et des particuliers, sur place, est transféré aux Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE) départementaux.

Dans le 64, la mission était, comme pour bon nombre de missions et pour des raisons géographiques et historiques, dédoublée entre le Béarn et le Pays Basque.

A l'heure actuelle, il ne reste qu'un seul agent, à Bayonne, qui intervient donc sur l'ensemble du département, ce qui est lourd et difficilement gérable. De plus, cette personne n'est pas assermentée ce qui pose des problèmes de procédure. La Direction, informée depuis longtemps de cette irrégularité, devrait se pencher sur la question...un jour !

L'agent sera rattaché au PCE de Bayonne.

Une réunion de travail entre la Direction et le responsable du PCE de Pau notamment va étudier le contrôle de la Contribution Audiovisuelle sur le Béarn : peut-on parier que la mission va être exercée par le PCE de Pau sans apport de moyens nouveaux... avec peut être une formation par l'agent de Bayonne ... ? A suivre...

► **HORAIRES D'OUVERTURE**

Pour les sites de Bayonne-Vauban, Biarritz et Pau-Orléans et Monpezat, suite à péripéties et consultations multiples en 2015, les horaires d'ouverture étaient restés inchangés.

Lors de ce CTL, la Direction revient sur le sujet en proposant les fermetures suivantes : le mercredi à Pau, le mardi après-midi à Biarritz, le mercredi après-midi à Bayonne en s'appuyant soit-disant sur une demande des agents !!!

L'avis des intéressés n'a pas été formellement communiqué. L'ensemble des élus en CTL a donc voté CONTRE ce projet en rappelant que les agents ont massivement rejeté le principe des fermetures, seule alternative proposée par l'administration aux suppressions d'emplois.

Les agents de la Trésorerie Municipale de Bayonne ont, quant à eux, demandé unanimement la réduction de leurs horaires d'ouverture à compter du 1^{er} mai 2016 (fermeture le vendredi). Conscients de la dégradation des conditions de travail et des difficultés rencontrées dans tous les services, nous ne nous opposons pas à la volonté des agents.

Nous soulignons toutefois que les services de Bayonne Vauban ressentent déjà le poids de cette fermeture (transfert de charges le vendredi). Mais la Trésorerie Municipale de Bayonne pourrait rencontrer le même problème en cas de confirmation par la Direction de la fermeture de Bayonne Vauban le mercredi après-midi lors du prochain CTL.

► **RATTACHEMENT FONCTIONNEL DES ÉQUIPES BCR À LA DIRCOFI**

Malgré la note cadre du bureau CF1 du 23/11/2015, qui parle d'un protocole à élaborer au *premier semestre 2016* entre la DIRCOFI et les directions territoriales, M. NESA a indiqué :

- ne pas être en mesure de donner un calendrier précis pour la BCR64 ;
- ne pas savoir comment va se concrétiser le pilotage de la BCR64 par la DIRCOFI.

Il « présume » que le travail des agents de la BCR va évoluer ! En effet, il est probable que la DIRCOFI privilégie les axes régionaux et l'exploitation de listings au détriment des enquêtes d'initiative de terrain...

M. NESA a affirmé que la suppression d'un cadre B à la BCR64 antenne de Bayonne à compter de septembre 2016 n'avait aucun lien avec le rattachement fonctionnel des équipes BCR à la DIRCOFI.

La CGT a demandé la prise en charge des frais d'enquête des agents de la BCR64, par application de la note CF du 15/07/2015 (applicable avec effet rétroactif au 01/09/2014) qui fixe clairement les dépenses remboursables (frais de représentation dans les relations avec les tiers et autres administrations, frais d'enquête préliminaires, frais d'achats de périodiques). M. NESA s'est engagé à étudier le sujet pour décliner ces dispositions au plan local.

Par ailleurs, s'agissant de la suppression de l'abonnement Sud-Ouest Pays-Basque de la BCR64 fin 2015, M. NESA nous a informé qu'elle avait pour origine une volonté plus générale de

réduire les dépenses (pour mémoire : 300 € par an). Cependant, il doit comprendre nos arguments en faveur d'un rétablissement, qu'il juge fondé, et s'engage à réétudier le sujet.

► **RESTRUCTURATION DU RÉSEAU**

Deux projets de « réorganisation du réseau » (comprendre : suppression de trésoreries), déjà dans les tuyaux depuis quelques mois, ont fait l'objet d'un point de débat lors de ce CTL. Il s'agit du regroupement des trésoreries de Navarrenx, de Sauveterre de Béarn et de Salies de Béarn d'une part, de celles d'Arzacq, de Garlin et de Thèze d'autre part.

Tout devait se faire très vite mais pour l'instant rien n'est vraiment abouti. Les élus CGT ont souligné que le maintien du maillage territorial est nécessaire notamment en zone rurale, et que les projets de l'administration ne semblent pas se soucier du contexte émergent que représente l'évolution de la carte de l'intercommunalité.

Ainsi, avec la création d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) né de la fusion probable des Communautés de Communes de Navarrenx, de Sauveterre et de Salies, il est prévu de ne conserver qu'une trésorerie sur le secteur. Mais où ? Notre direction a affiché sa préférence pour un site. Mais les élus locaux souhaitent que les implantations administratives ne soient pas concentrées sur un même point de leur territoire, et donc que la trésorerie ne soit pas située au même lieu que le siège de la future intercommunalité. Et comme la localisation du siège n'est pas encore fixée, celui de la trésorerie ne peut l'être encore. Le projet de regroupement ne verra donc pas le jour avant 2018...

Dans le Nord Béarn est avancée la fusion des Communautés de Communes d'Arzacq, de Garlin et du Luy de Béarn pour donner lieu à un futur EPCI. S'il aboutit, ce projet va impacter notre réseau comptable, mais la Direction ne sait pas comment et lequel de nos services en assurera la gestion. Pour information, l'actuelle intercommunalité du Luy de Béarn, la plus importante des trois, est gérée par la trésorerie de Morlaàs, commune qui ne dépend pas du territoire ainsi défini mais d'une autre structure intercommunale !

Au cours du CTL il nous a été annoncé que le siège de l'EPCI serait à Serres-Castet. Notre administration locale, quant à elle, prévoit de regrouper à Arzacq l'activité de cette trésorerie avec celles de Garlin et Thèze. Alors que les charges ne devraient pas fortement baisser (les communes ne vont pas disparaître), il nous a été présenté un véritable plan social ramenant les emplois actuels de 3 A et 3 B/C à 1 A et 3/C voire 2 en effectif réel.

Comme nous l'avons souvent dénoncé, là aussi : restructuration = évaporation des emplois.

► **CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT À UN CENTRE DE CONTACTS**

M. NESA a indiqué qu'il avait transmis les prémisses du dossier à la DG et que le dossier complet allait être prochainement transmis.

La DG se prononcera en septembre 2016.

► **NOUVELLE CHARTE DE L'EDR**

Une nouvelle charte a été validée et prendra effet au 1^{er} mai. Elle reprend une majorité des dispositions déjà en vigueur et quelques améliorations (réintégration du temps de trajet au delà de 45 mn).

Les élus CGT sont intervenus pour demander un strict respect des zones d'affectation (Béarn ou Pays Basque). La Direction a refusé, mais a admis d'intégrer la mention « de manière exceptionnelle » s'agissant de l'affectation à une autre zone.

Les périmètres ainsi que les dénominations des zones d'affectation ont été modifiées, la zone Pays Basque a été étendue à la partie centrale du Béarn, et s'appelle désormais Secteur Ouest, et la zone Béarn Secteur Est.

Les élus CGT ont également demandé qu'il soit précisé que les agents sont strictement affectés à des missions correspondant à leur dominante métier (gestion fiscale ou gestion publique).

Cette précision a été actée.

A été rayée l'obligation d'être 50 % des effectifs pendant les congés, règle qui n'est plus appliquée nulle part.

► **CRÉATION DES SPF-ENREGISTREMENT AU 01/09/2017**

Afin de faire taire les rumeurs, les élus CGT avaient demandé un point sur les projets de la Direction. M. NESA a indiqué qu'il n'y aurait pas de pôle unique sur Pau, mais deux SPF-E, regroupement des 1ers Bureaux et des services enregistrement, à Pau et Bayonne.

L'organisation physique fera l'objet de groupes de travail à compter de septembre 2016.

S'agissant de l'uniformisation des régimes indemnitaires, la direction n'a pas pu donner de précisions à ce jour. Toutefois un récent groupe de travail national a précisé que le régime indemnitaire des SPF ne serait maintenu que pour les agents affectés dans ces services au 31/08/2016. Pour la CGT, il est inacceptable que des collègues travaillant sur les mêmes missions et dans un même bureau aient des niveaux de rémunération différents.

► **QUESTIONS DIVERSES**

1) Places de parkings : l'annonce par le Maire de Pau de la fin prochaine de la gratuité des places de parking autour de l'Hôtel des Finances de Pau (rues avoisinantes et place de Verdun) relance le débat sur la prise en charge de ces frais par la Direction.

Les élus CGT ont remis au Directeur une pétition émanant des agents de Pau et ont demandé que celui-ci s'empare de ces sujets, tant pour le site de Pau que celui de Bayonne. Pourquoi pas une prise en charge des 1 € quotidiens x par le nombre d'agents intéressés ?

M. NESA s'est engagé à rencontrer M. BAYROU sur le sujet et à recenser les besoins, tant sur Pau que Bayonne. Il a également confirmé qu'il y aurait des places de parking sur le nouveau site de la Trésorerie d'Anglet.

Les agents de Bayonne attendent depuis longtemps une solution. Espérons que le sujet de Pau permettra de trouver une solution pour l'ensemble de ces sites.

En effet, pour les agents, le coût du parking est une atteinte supplémentaire et insupportable à leur pouvoir d'achat.

2) Devenir de la Trésorerie de Pau Municipale (TPM) : les élus CGT ont demandé où en était ce dossier étant donné que la Mairie souhaite récupérer les locaux. M. NESA a indiqué qu'il était envisagé d'intégrer la TPM dans les locaux de la Direction, mais que le projet était en cours de réflexion.

Pour la Direction, cela signifierait une économie de 49.000 €/an (loyers et ménage), mais il faut en parallèle obtenir un budget pour les travaux d'aménagement des locaux de la DDFiP.

3) Services sociaux : Les élus CGT ont rappelé qu'il était impératif de maintenir au minimum 2 personnes à la Délégation et que la Direction devait appuyer cette demande avec force auprès du secrétariat général du Ministère.

4) Restaurants administratifs : comme nous vous l'avons déjà indiqué suite au CHSCT du 01/04/2016, grâce à la mobilisation des collègues qui gèrent le restaurant administratif de Bayonne Vauban, relayée notamment par les représentants CGT, les réparations des cellules de refroidissement, des fours, de la hotte aspirante et de la vitrine réfrigérée ont été faites.

Les pannes à répétition ont au moins permis de faire un état des lieux précis des deux restaurants de Pau et Bayonne et de recréer un lien entre les différents acteurs (association, direction, inspecteur santé-sécurité-travail...).

PROCHAINS CTL : ForPro, Veille Sociale, Budget : 6 juin 2016 // Horaires, SPF-E : 9 juin 2016

Les élus CGT Finances Publiques 64 : Anne SEGUIER – Christian MANCHO - Robert GOUSTANS - Alain PERRET – Joanes LACO / Experts : Eric MANRY – Pascal MAURIN